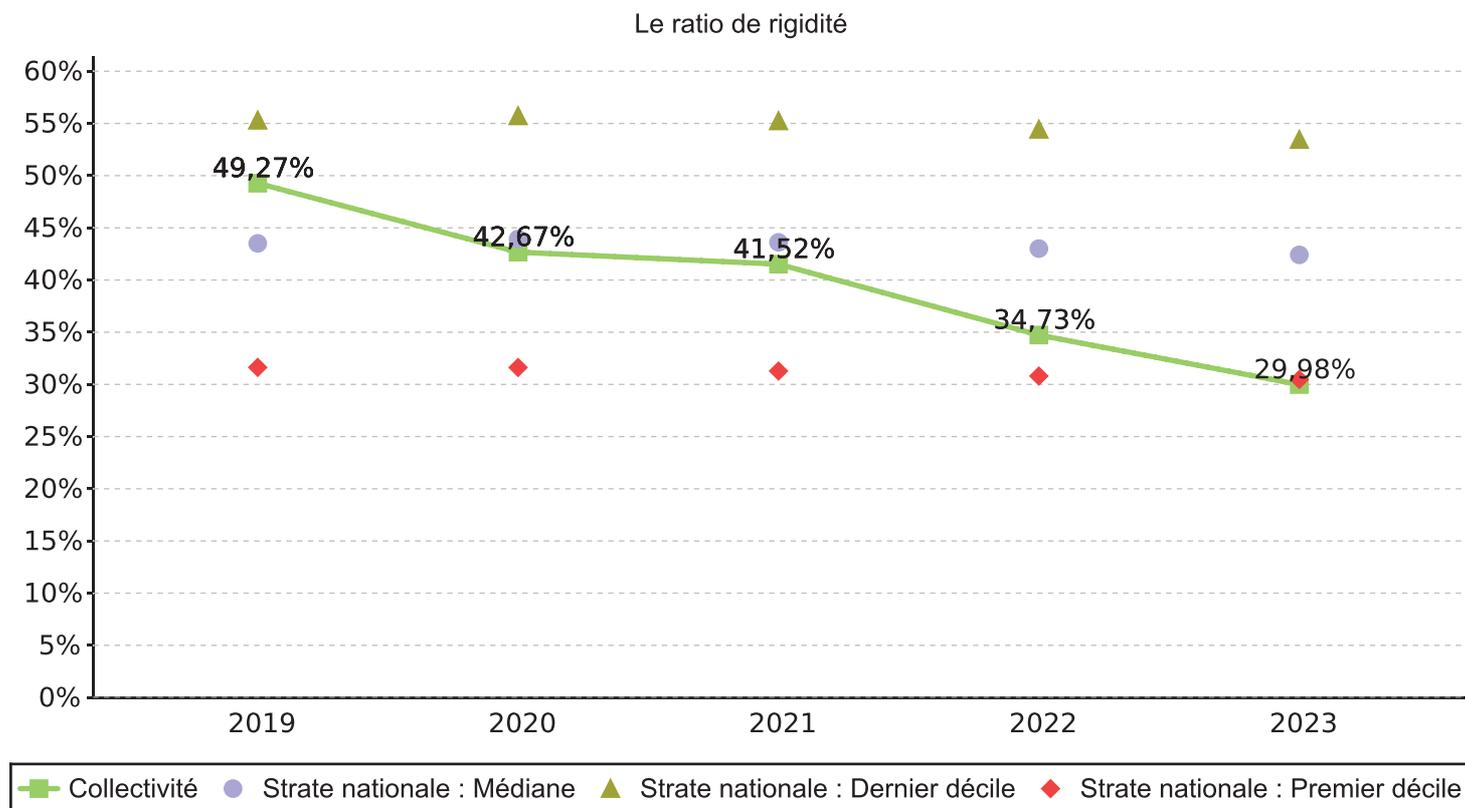


1.1.3 / COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.

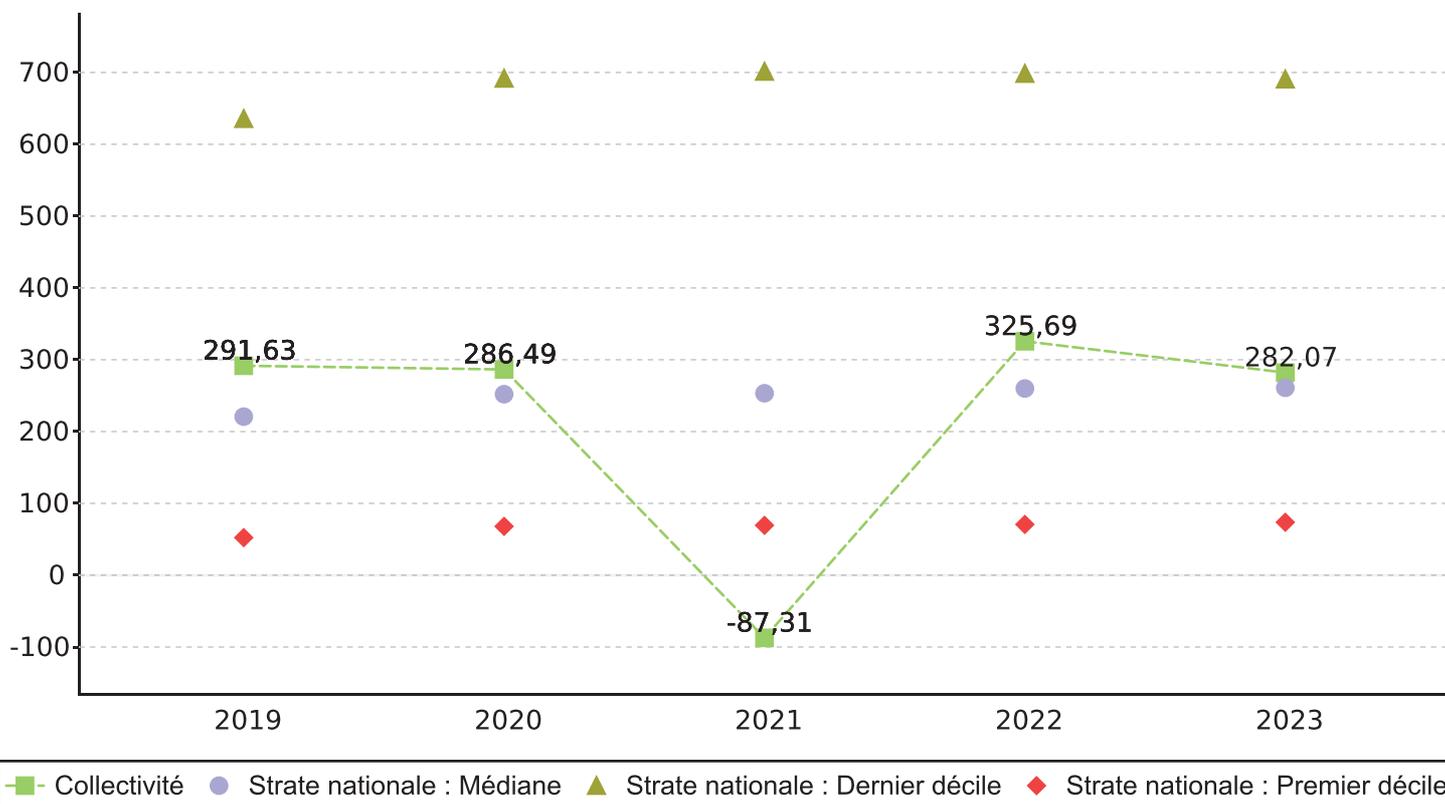


2.2.1 / LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)

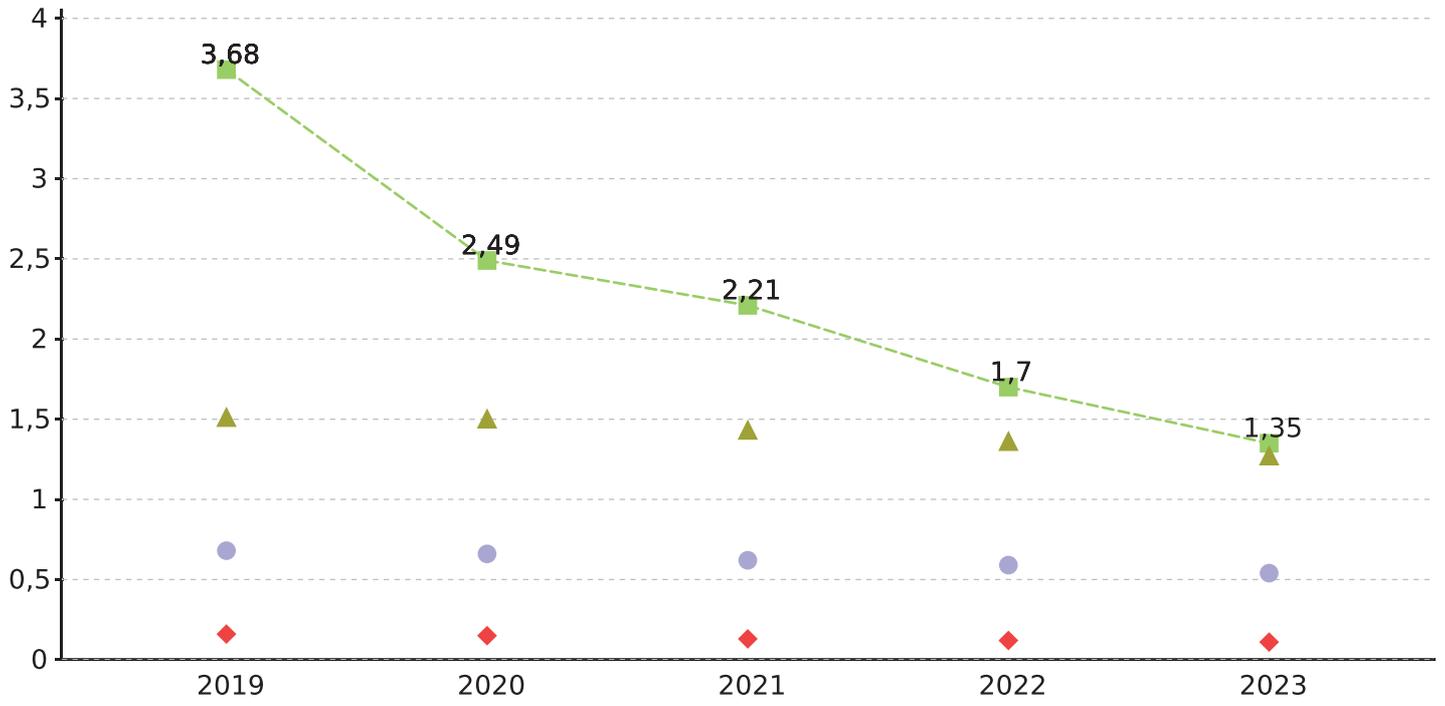
Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme du groupement, issues de son cycle de financement et les emplois stables, issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate départementale
Fonds de roulement	701 060	668 162	-217 251	787 779	755 840	
Fonds de roulement en €/hab	517	484	-153	542	510	956
FDR en nombre de jours de charges réelles	292	286	-87	326	282	340

FDR en nombre jour de charges réelles

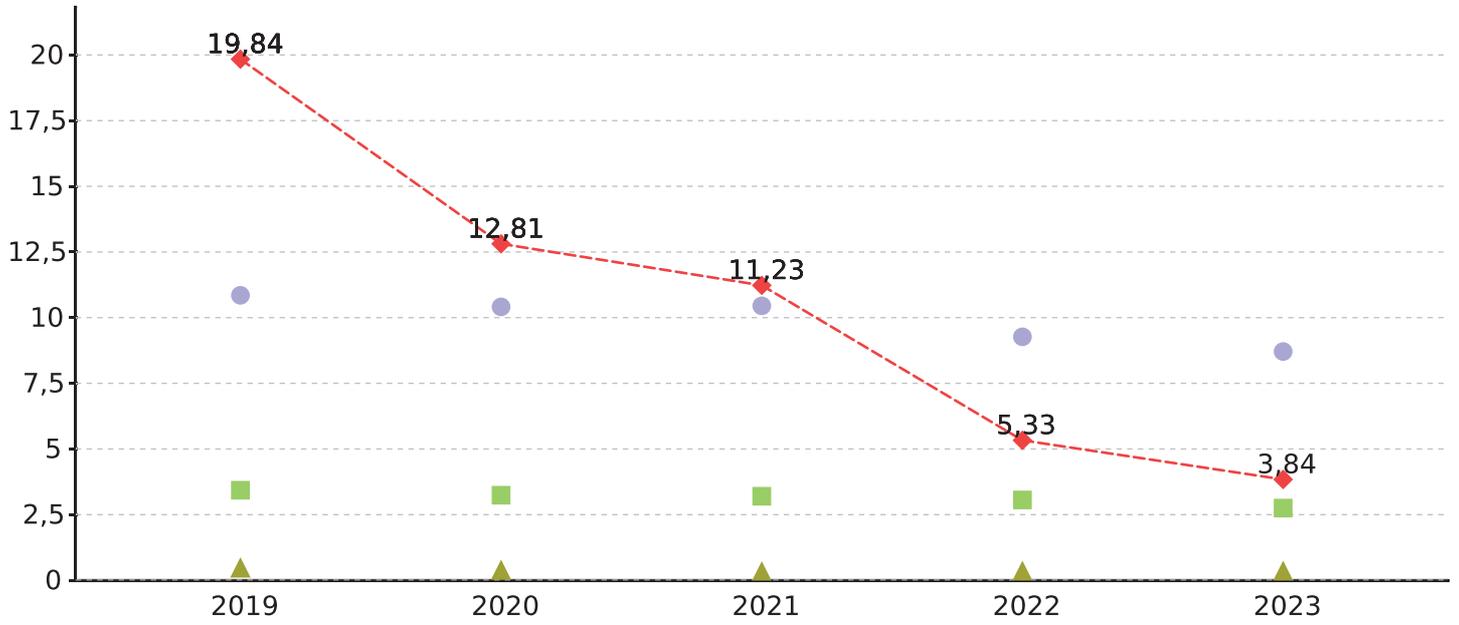


Ratio d'endettement
En année(s) de produits réels de fonctionnement



■ Collectivité ● Strate nationale : Médiane ▲ Strate nationale : Dernier décile ◆ Strate nationale : Premier décile

Capacité de désendettement (en année de CAF brute)



■ Strate nationale : Médiane ● Strate nationale : Dernier décile ▲ Strate nationale : Premier décile -◆- Collectivité

► Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

	Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate départementale
Coefficient d'autofinancement courant	0,94	2,06	0,92	1,22	0,76	0,85